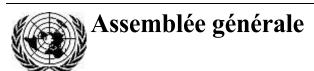
Nations Unies A/72/158



Distr. générale 17 juillet 2017 Français Original : anglais

Soixante-douzième session Point 28 a) de l'ordre du jour provisoire* Développement social

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution 71/162 de l'Assemblée générale. Il donne un aperçu des débats de la Commission du développement social réunie à sa cinquante-cinquième session. Il souligne la nécessité de lutter contre les inégalités afin d'éliminer la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en insistant plus particulièrement sur les tendances en matière d'inégalité entre les pays et à l'intérieur de chacun d'entre eux. Il aborde les besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés et décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes destinés aux groupes sociaux. Il présente pour finir un ensemble de recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

* A/72/150.





I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/162, l'Assemblé générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en mettant particulièrement l'accent sur les tendances en matière d'inégalité entre les pays et à l'intérieur de chacun d'entre eux. Le présent rapport donne par conséquent un aperçu de la situation et examine les stratégies de lutte contre les inégalités visant à éliminer la pauvreté pour tous, ainsi que les progrès accomplis en la matière dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il traite également des besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés et décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes destinés aux groupes sociaux. Il souligne la situation des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles et des populations autochtones et présente des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.

II. Lutter contre les inégalités en vue de réaliser les objectifs du Sommet pour le développement social et du Programme 2030

A. Nécessité de combattre les inégalités dans toutes leurs dimensions

- 2. Il est de plus en plus admis que de fortes inégalités qui vont croissant entravent considérablement tout nouveau progrès sur le plan de l'élimination de la pauvreté. Lorsqu'ils ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres se sont engagés à combattre les inégalités afin d'affirmer leur vision d'un avenir commun et de sociétés justes, équitables, qui ne fassent pas de laissés-pour-compte et où règne l'égalité des chances¹. Ce faisant, ils ont intégré les inégalités dans tous les objectifs du Programme 2030 comme un thème intersectoriel, pour veiller à n'exclure personne.
- 3. Si l'on veut éliminer la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée, il faut une croissance économique soutenue. Celle-ci doit cependant être partagée pour que les gains obtenus soient équitablement redistribués, de manière à en maximiser les effets sur la réduction de la pauvreté. Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures appropriées, car les fruits de la croissance ne profitent pas aux couches les plus défavorisées de la population.
- 4. De fortes inégalités nuisent à bien des égards à la croissance économique et à la durabilité de celle-ci. Elles empêchent les ménages à faible revenu de rester en bonne santé et d'accumuler du capital physique et humain, ce qui réduit la productivité du travail et la mobilité sociale². Lorsqu'une large part de la population demeure exclue du processus du développement, condamnée à des emplois peu qualifiés, faiblement rémunérés et peu productifs ou lorsque ses revenus stagnent ou diminuent, la consommation et la demande agrégée baissent et la croissance économique ralentit, accentuant ainsi les inégalités existantes. La concentration plus marquée des richesses peut également affaiblir la démocratie, exacerber les tensions sociales et compromettre la stabilité sociale, la paix et la sécurité. Il est dès lors impératif de réduire les inégalités entre les pays et à l'intérieur de chacun d'entre

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 3 et 8.

² Organisation de coopération et de développement économique, (OCDE), *Tous concernés*: *Pourquoi moins d'inégalités profitent à tous* (Paris, Les éditions de l'OCDE, 2015).

eux, si l'on veut réaliser le développement socioéconomique et consolider la cohésion sociale, la stabilité politique et la paix.

- 5. L'inégalité des revenus n'est que l'une des nombreuses dimensions de l'inégalité. L'inégalité des chances et l'inégalité d'accès à une éducation, à des soins de santé de qualité, à l'alimentation, à la nutrition, à l'eau potable, à l'assainissement, au logement, aux biens de production comme la terre ou le crédit, aux marchés de l'emploi et aux technologies, notamment à l'informatique et aux communications, ont été reconnues comme étant des obstacles majeurs à la réalisation du développement durable. Les inégalités d'accès et de chances, sous leurs multiples facettes, se renforcent entre elles et créent un cercle vicieux de pauvreté et d'inégalité qui perdure au fil des générations.
- 6. Les membres de certains groupes sociaux sont plus vulnérables à la pauvreté et aux inégalités car ils font souvent l'objet de discrimination et d'exclusion. Par exemple, les inégalités de revenus et d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité entre les populations autochtones et le reste de la population sont considérables et se sont exacerbées au fil du temps. Les personnes handicapées risquent davantage de basculer dans la pauvreté extrême. De même, les femmes et les filles sont généralement plus désavantagées que les hommes appartenant au même groupe social qu'elles³.
- 7. Les retombées négatives des changements climatiques et des catastrophes écologiques sont également diverses, les groupes vulnérables, les populations pauvres ou rurales et les pays à faible revenu étant exposés de façon disproportionnée aux inondations, sécheresses et autres catastrophes naturelles. Ils ont également moins de capacités et de ressources pour se relever de ces chocs extérieurs. Les changements climatiques peuvent également provoquer la hausse et l'instabilité des prix des denrées alimentaires et des matières premières, ce qui porte davantage atteinte aux ménages et aux pays pauvres.
- 8. En un mot, il faut réduire les inégalités en vue de la réalisation du développement durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale. Comme l'ont démontré un certain nombre de pays, les inégalités peuvent être réduites grâce à un bon dosage de politiques et de stratégies, ainsi que par des efforts intégrés, cohérents et coordonnés.

B. Tendances en matière d'inégalité

1. Inégalités entre les pays

9. Les inégalités de revenus dans le monde ont commencé à baisser dans les années 90, principalement grâce aux progrès considérables qui ont été accomplis dans la lutte contre la pauvreté et à la hausse des revenus moyens dans les différentes régions du monde, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est. L'indice mondial du coefficient de Gini a baissé au fil des années, passant d'environ 69,7 en 1988 à 66,8 en 2008 et à 62,5 en 2013⁴, un niveau encore très élevé. Ainsi, la réduction des inégalités de revenus entre les pays doit être poursuivie. Le rythme de cette réduction dans le monde devrait marquer une pause, en raison de la stagnation ou du ralentissement de la croissance dans les différentes régions du globe et de la forte croissance démographique dans les pays à fort taux de pauvreté, où les

17-12076 **3/19**

_

³ Report on the World Social Situation 2013: Inequality matters (publication des Nations Unies, numéro de vente 13.IV.2).

⁴ Groupe de la Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality* (Washington, Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale, 2016).

inégalités sont élevées et où les modèles de croissance ne sont pas suffisamment inclusifs.

- 10. Les inégalités extrêmes de richesses constituent une autre source de préoccupation, dans la mesure où l'essentiel de la richesse mondiale est concentrée aux mains d'une minorité de personnes. En effet, huit personnes possèdent à elles seules les mêmes richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale⁵. Depuis 2015, la richesse mondiale a augmenté de 3 500 milliards de dollars; elle s'élevait à 256 000 milliards de dollars en 2016 et le 1 % le plus riche possédait plus de richesses que le reste de la population mondiale. Si elle a baissé de 2000 à 2009, la part de la richesse mondiale détenue par les 10 % les plus riches est repartie à la hausse après la crise financière mondiale et s'élevait à 89,1 % en 2016. Les 73,2 % les plus pauvres (3,5 milliards de personnes), dont 70 % vivent en Afrique et en Asie du Sud, ne possédaient que 2,4 % de la richesse totale dans le monde⁶.
- 11. Malgré les progrès accomplis dans la réduction des écarts entre pays riches et pays pauvres, d'importantes inégalités sanitaires persistent entre les pays et les régions. Durant la période 2010-2015, un enfant né au Swaziland pouvait espérer vivre 55 ans, alors qu'un autre né au Japon pouvait vivre jusqu'à 83 ans. En moyenne, l'espérance de vie dans les pays à revenu élevé est de 80 ans, contre 61 ans seulement dans les pays à faible revenu. De même, l'écart des taux de mortalité des moins de 5 ans entre les pays est très net, allant par exemple de 150 morts pour 1 000 naissances vivantes en République centrafricaine à 4 pour 1 000 au Luxembourg 7. Il existe également d'importantes disparités entre les régions concernant la répartition des personnes sous-alimentées (795 millions en 2015), l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne ayant les plus grands pourcentages (avec respectivement 35,4 % et 27,7 % durant la période 2014-2016), tandis que l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont sensiblement réduit les leurs 8.
- 12. Dans certaines régions, on constate toujours des inégalités entre les sexes concernant l'accès à l'éducation, notamment au second cycle de l'enseignement secondaire. Malgré l'augmentation considérable du taux de scolarisation des filles et la forte réduction des disparités entre les sexes concernant l'accès à l'éducation primaire, 28 millions de jeunes filles et d'adolescentes 9 ne sont toujours pas scolarisées en Afrique subsaharienne 10. Dans cette même région, la durée moyenne de la scolarisation des filles est de neuf ans, voire de cinq ans seulement dans certains pays, contre 17 ans en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Pour ce qui est de l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire, c'est dans les pays arabes qu'on constate les inégalités les plus fortes entre les sexes (9 % en 2012), malgré des taux de scolarisation plus élevés dans ces pays. L'Asie du Sud a comblé l'écart entre les sexes dans ce domaine (1 % en 2012). Cet écart est plus prononcé parmi les adultes analphabètes 11, dans la mesure où les deux tiers des 744,5 millions

⁵ Oxfam, « Une économie au service des 99 % », document d'information, janvier 2017.

Département des affaires économiques et sociales, World Population Prospects: The 2017 Revision, Key Findings and Advance Tables (New York, 2017).

⁶ Crédit Suisse, Global Wealth Databook 2016.

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015 : Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux* (Rome, 2015).

A des fins de statistique, l'ONU qualifie de « jeune » les 15-24 et d'« adolescent » les 10-19 ans.
Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), eAtlas de l'UNESCO de l'inégalité des sexes dans l'éducation (Montréal 2017).

Le taux d'alphabétisation des adultes est défini comme le pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et

d'adultes illettrés que compte le monde sont des femmes et plus de la moitié des 102,1 millions de jeunes illettrés sont également des femmes.

13. Les innovations technologiques ont de profondes répercussions sur bon nombre d'aspects de l'inégalité. Les nouvelles technologies peuvent aider à surmonter les obstacles provoquant les inégalités de chances et de résultats qui touchent certaines personnes. Cependant, l'accès à ces technologies demeure inégal, malgré les progrès accomplis. Les investissements dans les technologies n'augmentent pratiquement que dans les régions développées et dans quelques rares pays en développement. Le taux d'utilisation d'Internet est de 81 % dans les pays développés contre 15,2 % seulement dans les pays les moins avancés. Il existe toujours un fossé considérable entre zones urbaines et rurales et entre hommes et femmes concernant l'accès à Internet. En 2016, seuls 67 % de la population rurale avaient accès aux réseaux mobiles large bande (3G ou plus), contre 84 % de l'ensemble de la population. L'écart mondial entre les sexes en matière d'utilisation d'Internet a augmenté pour passer de 11 % en 2013 à 12 % en 2016. Il est particulièrement élevé dans les pays les moins avancés (31 %)¹².

2. Inégalités à l'intérieur des pays

- 14. Si les inégalités de revenus ont baissé entre les pays, le niveau général de l'inégalité, toutes dimensions confondues, a augmenté dans beaucoup de pays, avec des tendances à la hausse observées dans la plupart des pays industrialisés et des tendances contrastées dans les marchés émergeants et les pays en développement. Dans certains pays en développement et certains marchés émergeants, notamment en Amérique latine, les inégalités de revenus ont baissé, tout en restant élevées ¹³.
- 15. Dans les économies avancées, le fossé entre riches et pauvres n'avait pas été aussi grand depuis des décennies. Des données collectées récemment dans les pays de l'OCDE montrent que les 10 % les plus riches de la population gagnent 9,6 fois plus que les 10 % les plus pauvres. En moyenne, la montée des inégalités de revenus de 1985 à 2005 avait coûté aux pays de l'OCDE 4,7 points de croissance cumulée de 1990 à 2010. Cette perte était principalement due à l'écart grandissant entre les ménages à faible revenu (les 40 % les plus pauvres) et le reste de la population. Par ailleurs, une augmentation de 1 % de la part des revenus détenue par les 20 % les plus riches, survenue sur une année donnée, avait fait baisser la croissance du PIB de 0,08 % au cours des cinq années suivantes, alors qu'une augmentation similaire de la part des revenus détenue par les 20 % les plus pauvres avait été à l'origine d'un gain de 0,38 % de croissance 14.
- 16. Les pays à fortes inégalités de revenus présentent généralement plus de lacunes sur le plan des résultats scolaires, entre les personnes issues de différents milieux. La majorité des 61 millions d'enfants non scolarisés dans le monde, en âge de fréquenter l'école primaire, sont issus de ménages pauvres vivant en milieu rural, avec une majorité de filles. On estime que 20 % d'entre eux ont abandonné l'école, 39 % commenceront leur scolarité plus tard et 41 % n'iront jamais à l'école¹⁵. Plus de la moitié de ces enfants (30 millions, dont 17 millions de filles), vivent en

⁴ Era Dabla-Norris *et al.* « Causes and consequences of income inequality: a global perspective » note de discussion du personnel du Fonds monétaire international (2015).

17-12076 **5/19**

court sur leur vie quotidienne. Les personnes qui ne répondent pas à ces critères sont considérées comme analphabètes. Pour plus d'informations, consulter http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/methodology sheets/education/adult literacy.pdf.

¹² Union internationale des télécommunications, *ICT Facts and Figures 2016* (Genève 2016).

¹³ Poverty and Shared Prosperity, 2016).

Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), eAtlas de l'UNESCO sur les inégalités des sexes dans l'éducation (Montréal 2017).

Afrique subsaharienne ¹⁶. L'éducation étant le principal moyen de sortir de la pauvreté et de réduire les inégalités, il est essentiel de toucher directement ces enfants.

- 17. Il existe également d'importants écarts en matière de santé à l'intérieur des pays. Des données collectées dans 80 pays de 1990 à 2011 montrent pratiquement peu ou pas de progrès dans la réduction de l'écart qui existe entre ménages riches et pauvres concernant l'hypotrophie nutritionnelle infantile ¹⁷. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les inégalités entre les sexes, les races et les groupes sociaux persistent dans tous les principaux domaines de la santé, y compris la santé de la procréation et la santé maternelle et infantile ¹⁸. L'accès des femmes d'ascendance autochtone et africaine de la région aux soins de santé a été limité du fait de la discrimination, y compris la culpabilisation des patientes, la négligence et les violences physiques et verbales à leur égard et le mépris des croyances traditionnelles ¹⁹. Elles sont également victimes d'inégalités en matière d'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats.
- 18. Les jeunes, qui se trouvent aux premiers stades du cycle de la vie et ont pour la plupart peu ou pas de richesses ou de biens, sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et aux inégalités, surtout lorsqu'ils traversent de longues périodes de chômage ou de sous-emploi. La récente stagnation de la croissance, associée à des facteurs comme l'évolution démographique, l'augmentation de la productivité, les progrès technologiques et la précarité de l'emploi, a privé les jeunes d'un nombre suffisant d'emplois pour absorber une main-d'œuvre en pleine croissance, ce qui vient entraver considérablement la réduction de la pauvreté.
- Les personnes âgées font elles aussi face à diverses formes d'inégalités. Seule une faible proportion de la population mondiale parvient à accumuler suffisamment d'épargne et de biens pour assurer sa sécurité économique à l'âge de la vieillesse, les inégalités de revenus sont donc une réalité à laquelle les personnes âgées doivent faire face. Les taux de couverture les plus élevés sur le plan des pensions de retraite se retrouvent en Europe et en Amérique du Nord (plus de 90 %) et les plus faibles en Afrique subsaharienne (17 %)²⁰. Dans beaucoup de pays, il existe des disparités entre les personnes âgées selon leur lieu de résidence et leur sexe. Par exemple, les personnes âgées vivant en milieu rural sont beaucoup moins à même de bénéficier d'une pension que celles vivant en milieu urbain, du fait du caractère informel et précaire de l'emploi en milieu rural. Les taux de couverture des régimes d'assurance sociale sont beaucoup plus faibles pour les femmes que pour les hommes (voir A/69/180). Cette réalité découle essentiellement du fait que les femmes participent moins à la main-d'œuvre et gagnent moins que les hommes, occupent des emplois précaires et informels et font souvent des carrières plus courtes qu'elles interrompent pour s'acquitter de responsabilités parentales non rémunérées.

¹⁶ Institut de Statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « Laissées pour compte : L'éducation des filles en Afrique », outil de données interactif.

¹⁷ Bredenkamp, *et al.* « Persistent inequalities in child undernutrition: evidence from 80 countries, from 1990 to today », *International Journal of Epidemiology*, vol. 43, issue 4, pp. 1328 à 1335 (2014).

Francisco Becerra-Posada, « Health equity: the linchpin of sustainable development », Pan American Journal of Public Health, vol. 38, issue 1, pp. 5 à 8.

Arachu Castro *et al.*, « Assessing equitable care for Indigenous and Afrodescendant women in Latin America », *Pan American Journal of Public Health*, vol. 38, issue 2, pp. 96 à 109.

²⁰ Bureau international du Travail, World Social Protection Report 2014/15 (Genève, 2014).

C. Stratégies de lutte contre l'inégalité dans toutes ses dimensions

- 20. Il n'existe pas de méthode universelle en matière de lutte contre les inégalités. Chaque pays doit tenir compte de ses réalités économique, sociale, culturelle, politique et démographique pour mettre en œuvre des stratégies globales, intégrées et cohérentes permettant de s'attaquer efficacement aux différentes causes des inégalités. Ces stratégies doivent reposer sur des politiques équitables, n'excluant personne, visant à atteindre à la fois des objectifs d'équité et de croissance, qui sont complémentaires et ne s'excluent pas mutuellement.
- 21. Les politiques d'amélioration de l'équité ou de redistribution peuvent concourir à la hausse des revenus de l'ensemble des couches sociales mais cette hausse est plus rapide chez les 40 % les plus pauvres de la population ²¹. Cela pourrait accroître la demande et la consommation locales et stimuler ainsi la croissance économique et la prospérité à long terme, tout en rompant le cercle vicieux de la pauvreté et de l'inégalité. Les mesures visant à n'exclure personne, sur le plan financier, constituent également un moyen efficace d'accroître la demande agrégée dans les pays émergents et les pays en développement.
- 22. Les investissements dans les domaines des infrastructures, de la santé, de l'éducation et de l'acquisition de compétences devraient faire partie des stratégies à long terme visant à réaliser une croissance profitant à tous et à réduire la pauvreté et les inégalités. Ces investissements dans le capital humain accroissent la productivité, favorisent l'inclusion sociale et génèrent des emplois décents. Il est de plus en plus prouvé que les pays appliquant un taux d'imposition plus élevé et ayant des dépenses sociales importantes connaissent généralement moins d'inégalités et jouissent d'une forte cohésion sociale. Les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques budgétaires et des systèmes d'imposition plus efficaces et plus équitables, profitant à tous²², lutter contre la fraude fiscale et trouver de nouvelles sources de financement, afin d'établir et de maintenir les dépenses sociales à des niveaux suffisamment élevés pour élargir la couverture sociale de manière à y inclure l'accès universel à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres aspects de la protection sociale.
- 23. L'inclusion sociale par la création d'emplois productifs et décents est l'un des principaux moyens de réduire les inégalités et d'accroître l'effet de la croissance sur l'élimination de la pauvreté. Si l'on veut réduire le fossé entre les zones urbaines et rurales, il est primordial d'investir dans les activités agricoles et non agricoles, afin de promouvoir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et d'accroître les revenus et la qualité de la vie des ménages ruraux. La création d'emplois, notamment à forte intensité de travail dans les petites et moyennes entreprises, permettra de diversifier l'économie des zones rurales et de faire de ces dernières des pourvoyeuses d'emploi et de réduire ainsi l'exode rural et les inégalités. La création d'emplois dans le domaine de la gestion des ressources humaines permettra quant à elle de protéger et de réaménager l'environnement et d'accroître la résilience climatique des populations locales.
- 24. Il faut résoudre la question de la précarité de l'emploi (emplois peu qualifiés et peu productifs dans le secteur non structuré de l'économie qui offrent peu ou pas de protection sociale) en facilitant le passage du secteur non structuré au secteur structuré, en renforçant les capacités des institutions du travail, en améliorant

7/19

La cible 10.1 des objectifs de développement durable vise à assurer dans tous les pays une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national.

Fonds monétaire international, « Une politique fiscale pour les pays en développement », Dossiers économiques n°27 (Washington, 2001).

l'accès au crédit, en mettant à profit les technologies et en stimulant l'innovation. Les pays doivent promouvoir la formation professionnelle et l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, renforcer les liens entre la recherche et les politiques publiques et créer des possibilités d'investissement pour atténuer les menaces que représentent pour la sécurité de l'emploi les innovations technologiques, notamment la conversion analogique-numérique et l'intelligence artificielle. Dans les pays développés, l'instauration d'un revenu minimum universel pourrait être envisagée, le cas échéant.

- 25. Il importe que les pays aient la capacité institutionnelle leur permettant d'améliorer la cohérence et la coordination des politiques entre les différents ministères; d'évaluer les risques et les vulnérabilités; de collecter des données désagrégées de haute qualité; de mobiliser des ressources; de promouvoir la transparence et la responsabilisation; et de lutter contre la corruption et les mouvements illicites de capitaux. Les partenariats internationaux, y compris l'aide publique au développement, jouent un rôle de premier plan dans le renforcement de la capacité des pays manquant cruellement de ressources d'élaborer et d'appliquer des politiques efficaces.
- 26. Les pays mobilisent de plus en plus de ressources sur le plan interne pour investir dans le capital humain et renforcer la résilience et les capacités d'adaptation. Par exemple, l'augmentation des taxes sur le tabac et l'alcool dans le cadre de la loi « Sin Tax Reform » votée en 2012 a permis à 45 millions de personnes supplémentaires de bénéficier d'une couverture médicale aux Philippines ²³. En outre, la taxe sur les opérations financières, prélevée sur les instruments financiers tels que les actions, les obligations, les opérations en devises, les produits dérivés et les débits et crédits bancaires, pour financer les dépenses de sécurité sociale, est en vigueur dans pas moins de 40 pays développés ou en développement. Cette taxe a permis au Brésil d'augmenter ses services de protection sociale et de réduire les inégalités ²⁴.
- 27. Le potentiel du partenariat public-privé peut être étudié davantage dans des domaines tels que l'amélioration de l'accès aux services de base, la promotion de l'équité et de la croissance verte, le renforcement de l'efficacité et la stimulation des innovations. Cependant, les investissements directs étrangers dans le secteur des infrastructures, notamment dans les pays les moins avancés, n'ont pas encore décollé, du fait de facteurs dissuasifs tels que l'insuffisance des cadres juridiques et réglementaires et la baisse du ratio risque/gain. Il faut définir des critères clairs pour mesurer l'impact réel des investissements sociaux et atténuer les risques que comportent ces derniers. L'initiative « Une Ceinture et une Route » de la Chine, qui vise à stimuler la croissance économique et à faire entrer trois milliards de personnes à faibles revenus dans la classe moyenne, est un exemple prometteur du recours au partenariat public-privé²⁵.
- 28. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont une incidence considérable sur la réalisation d'une croissance qui profite à tous. La lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et plus particulièrement la réduction des inégalités

Organisation mondiale de la Santé, « Sin Tax' expands health coverage in the Philippines » (mai 2015), disponible à l'adresse suivante : http://www.who.int/features/2015/ncd-philippines/en/.

Bureau international du Travail, « Delivering social protection for all », Fiche d'information du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement (Genève, octobre 2016).

Commission économique pour l'Europe, « Promoting people first public-private partnerships (PPPs) for the UN SDGs », Fiche d'information du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement (Genève, juillet 2016).

entre les sexes concernant l'accès au travail stimule le PIB²⁶. Si l'on veut exploiter pleinement le potentiel des femmes, il est nécessaire de déployer des efforts supplémentaires afin de mieux intégrer les question liées à l'égalité des sexes (la lutte contre les partis pris sexistes en matière d'imposition, par exemple) dans les politiques visant à parvenir à une croissance partagée.

29. La science, la technologie et l'innovation jouent un rôle de premier plan dans la promotion de l'équité et de l'inclusion. Pour réduire la fracture numérique, les pays sont encouragés à investir dans la recherche-développement et à soutenir la mise au point d'une informatique et de communications habilitantes et stratégiques, tout en atténuant les risques posés par les nouvelles technologies, et à réduire ou lever tout obstacle empêchant les populations d'y avoir véritablement accès. Des stratégies devraient être élaborées au niveau national pour promouvoir la vulgarisation des technologies, grâce à des changements institutionnels, à un partage des connaissances et à des partenariats.

III. Questions dont la Commission du développement social était saisie à sa cinquante-cinquième session

30. En sa qualité d'organe intergouvernemental chargé d'examiner la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission du développement social a évalué les progrès accomplis à cet égard dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

A. Thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

31. Mis à part l'objectif principal qui est d'éliminer la pauvreté, les États Membres ont décidé de combattre la faim et les inégalités et de bâtir des sociétés justes, n'excluant personne. Ils se sont engagés à ne pas faire de laissés-pour compte et à aider en premier lieu les plus défavorisés. Dans chaque société, des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, des personnes âgées et des autochtones, entre autres, restent souvent à la traîne, du fait des progrès. À l'échelle internationale, on compte parmi les groupes de pays les plus défavorisés qui restent de plus en plus oubliés l'Afrique subsaharienne, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, qui disposent de ressources et de capacités de production limitées pour vaincre la pauvreté.

1. Avancées vers l'élimination de la pauvreté

32. La plupart des régions du monde ont accompli des progrès en vue de l'élimination de l'extrême pauvreté. Si l'on prend un seuil de pauvreté de 1,90 dollar par jour, 35 % de la population mondiale vivaient en situation d'extrême pauvreté en 1990, chiffre qui est passé à 11 % en 2013. L'Asie de l'Est et le Pacifique, dont le taux est passé de 60 % en 1990 à 4 % en 2013, ont enregistré les avancées les plus notables, notamment grâce à la Chine. De 1990 à 2013, trois régions sont parvenues à réduire leur taux d'au moins deux tiers : l'Asie du Sud (de 45 % à 15 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (de 16 % à 5 %) et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (de 6 % à 2 %). À l'inverse, l'Afrique subsaharienne a connu une réduction lente de l'extrême pauvreté, dont le taux est passé de 54 % en 1990 à

17-12076 **9/19**

-

²⁶ David Cuberes et Marc Teignier, « Gender gaps in the labor market and aggregate productivity », Sheffield Economic Research Paper (University of Sheffield, 2012).

- 41 % en 2013²⁷. Même s'il a aussi baissé, le nombre de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté était toujours de 767 millions en 2013. De 2012 à 2013, ce nombre a principalement diminué en Asie de l'Est et dans le Pacifique (de 71 millions) et en Asie du Sud (de 37 millions). En revanche, il n'a baissé que de 4 millions en Afrique subsaharienne, où 389 millions de personnes vivaient encore avec moins de 1,90 dollar par jour en 2013.
- 33. Les pays développés ont récemment enregistré une hausse de la pauvreté relative (revenu familial inférieur à 60 % du revenu médian national), notamment dans l'Union européenne où le taux de pauvreté relative est passé à 17,2 % en 2014 après avoir été longtemps stable à 16,5 % jusqu'en 2008 ²⁸. On estime que 300 millions de personnes vivaient en situation de pauvreté relative dans les pays développés en 2012.
- 34. Les femmes et les enfants sont les plus touchés par la pauvreté. Dans les pays en développement, plus de la moitié des enfants de moins de 15 ans vivent en situation d'extrême pauvreté ou de pauvreté modérée. Dans les pays à revenu élevé, 20 % des moins de 18 ans vivent dans la pauvreté, mais les écarts entre les pays sont considérables : ce taux va de 10 % au Danemark, en Islande et en Norvège à 33 % en Israël et en Roumanie²⁹.

2. Stratégies d'élimination de la pauvreté

- 35. Il a été démontré qu'une croissance économique rapide et soutenue sur le long terme était le principal facteur de réduction de la pauvreté absolue. Elle fournit les ressources nécessaires pour investir davantage dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation, les infrastructures et la protection sociale. Toutefois, pour éliminer la pauvreté, la croissance ne suffit pas si elle ne s'accompagne pas de stratégies garantissant le partage large et équitable de ses bienfaits. Les personnes vivant dans la pauvreté doivent être en mesure de participer à la croissance, qui crée des emplois décents et augmente les revenus, et d'en tirer profit. Pour qu'elle soit partagée, la croissance doit créer des emplois décents dans les secteurs dans lesquels travaillent souvent les personnes pauvres, comme l'agriculture et l'industrie manufacturière à forte intensité de main d'œuvre.
- 36. Les travailleurs pauvres se retrouvent souvent pris au piège dans des emplois précaires, peu qualifiés, faiblement rémunérés et peu productifs. Ils sont aussi plus à même de participer à des activités économiques rurales ou agricoles et de travailler dans le secteur non structuré de l'économie. Des mesures qui favorisent le renforcement des compétences ou encore les secteurs à forte intensité de maind'œuvre et à forte productivité et aident à structurer le secteur de l'économie sont donc primordiales pour augmenter la productivité et la participation au marché du travail des travailleurs pauvres, qui peuvent ainsi accroître leurs revenus. Des politiques sociales et du travail, qui visent à améliorer la qualité des emplois, peuvent concourir à réduire la pauvreté. Ces politiques, qui comprennent le salaire minimum, des réglementations du travail et des dispositions sur la sécurité sociale, permettent d'améliorer les salaires, les conditions de travail et la sécurité de l'emploi.

²⁷ Banque mondiale, Données ouvertes de la Banque mondiale, disponibles à l'adresse suivante : http://data.worldbank.org.

Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances pour 2016* (Genève, Bureau international du Travail, 2016).

²⁹ Centre de recherche du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Construire l'avenir : Les enfants et les objectifs de développement durable dans les pays riches*. Bilan Innocenti 14 (Florence, 2017).

- 37. Investir dans l'éducation et la santé est une stratégie éprouvée pour éliminer la pauvreté et elle contribue également à réduire les inégalités. Pour éliminer la pauvreté, les enfants et les jeunes doivent acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à un avenir meilleur. Investir dans l'éducation veut aussi dire mettre en place des infrastructures sociales telles que des installations sanitaires propres et non mixtes, et avoir des enseignants qualifiés capables de dispenser une éducation de qualité pour tous et notamment les femmes, les jeunes et les enfants défavorisés. Investir dans la santé permet également de réduire considérablement la pauvreté. Par exemple, les traitements contre le VIH/sida et le paludisme préviennent la perte de productivité ou de revenus associée à la maladie et la mort.
- 38. Dans les zones rurales, outre les politiques de développement rural, comprenant les mesures de redistribution des terres et un meilleur accès aux établissements du crédit, il est primordial d'augmenter la productivité agricole au moyen d'investissements publics et privés dans la mécanisation, les services de vulgarisation et l'utilisation d'engrais pour réduire la pauvreté. Il faut également des politiques de transformation structurelle qui favorisent les partenariats public-privé et l'investissement direct étranger et offrent davantage de débouchés dans les secteurs des services et de l'industrie manufacturière à forte productivité, de façon à déplacer la main-d'œuvre hors de l'agriculture traditionnelle et de réduire ainsi la pauvreté.
- 39. Les politiques et les programmes de protection sociale, qui sont essentiels pour éliminer la pauvreté et réduire la vulnérabilité, aident à réduire les risques auxquelles s'exposent les personnes, à renforcer leurs capacités et leur résilience, à promouvoir leur participation au marché du travail et à augmenter le nombre de possibilités qui leur sont offertes. Les prestations sociales, y compris les transferts en espèces assortis de conditions, ont réduit dans une grande mesure la pauvreté dans plusieurs régions du monde, et leurs effets ont été ressentis bien plus rapidement que ceux de la croissance économique. Toutefois, pour que la protection sociale soit efficace, elle doit aussi concerner les personnes démunies et vulnérables.
- 40. Récemment, des pays se sont engagés à mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, y compris des socles de protection sociale, viables sur le plan budgétaire et adaptés aux contextes nationaux, en accordant une attention particulière aux plus démunis. De la même manière, les décideurs de certains pays réfléchissent à l'idée d'un revenu minimum universel, qui correspond à un salaire vital et non à un salaire minimum, et le mettent à l'essai.

B. Les besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés

1. Afrique : progrès et problèmes du développement économique et social

- 41. À l'échelle mondiale, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a permis de réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale de soutenir les besoins particuliers de l'Afrique, comme il ressort de « l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons » de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ces cadres de développement régionaux et internationaux visent tous à rendre l'Afrique prospère, paisible et intégrée.
- 42. L'Afrique a réalisé des avancées notables en matière de croissance économique, bien que ce taux ait ralenti. Dans le même ordre d'idées, elle a fait de grands progrès en termes de développement social, mais les personnes extrêmement pauvres, sous-alimentées, déscolarisées ou au chômage sont encore trop nombreuses. Les taux de morbidité et de mortalité restent élevés. En outre,

1**1/19**

l'Afrique est touchée par les inégalités de revenus et le chômage des jeunes qui vont croissant et peuvent mettre en péril la paix et la sécurité, notamment dans les États fragiles. Il faut redoubler d'efforts pour subvenir à tous ces besoins particuliers de l'Afrique.

- 43. L'extrême pauvreté a baissé en Afrique, mais ce processus a été lent. Ainsi, 39 % des Africains vivaient toujours avec moins de 1,90 dollar par jour en 2013 30. Cette lente diminution de la pauvreté, conjuguée à l'accroissement rapide de la population, a entraîné une augmentation du nombre de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne jusqu'en 2010. Depuis, ce nombre est à la baisse, même si la sous-région abritait encore la moitié des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté dans le monde en 2013, soit 389 millions d'individus.
- 44. La forte croissance économique de l'Afrique (son PIB a augmenté de plus de 5 % chaque année de 2001 à 2014) a aidé à réduire la pauvreté. Cette croissance n'a cependant pas généré suffisamment d'emplois du fait que les secteurs concernés à fort coefficient de ressources sont des circuits fermés qui ne profitent en général qu'aux plus riches³¹. La forte croissance économique de l'Afrique a par conséquent très souvent creusé les inégalités et, dans certains cas, aggravé la pauvreté. Par ailleurs, l'économie de la région a ralenti et n'aurait crû que de 1,7 % en 2016 en raison du faible prix des matières premières des exportateurs de ressources³². Du fait de la faible croissance, il est plus difficile de maintenir les progrès durement acquis en matière de réduction de la pauvreté.
- 45. Dans certains pays d'Afrique, le taux élevé de pauvreté s'accompagne de fortes inégalités qui augmentent. Six des neufs pays les plus inégalitaires au monde se trouvent en Afrique³³ et le continent est la deuxième région la plus inégalitaire du monde. Pour réduire sensiblement la pauvreté, il faut que la croissance soit partagée et qu'une forte croissance économique soit doublée d'une baisse notable des inégalités de sorte à maximiser l'effet de la croissance sur la pauvreté. En outre, il a été démontré que les inégalités de revenus et les inégalités entre les sexes constituaient un frein à la croissance économique en Afrique et plus particulièrement dans les pays à faible revenu.
- 46. L'Afrique a réduit la faim, comme l'indique la diminution du nombre de personnes sous-alimentées, qui est passé de 28 % à 20 % entre les périodes 1990-1992 et 2014-2016³⁴. Cette proportion a même considérablement baissé en Afrique subsaharienne, où elle est passée de 33 % à 19 %. Malgré ces chiffres à la baisse, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté en Afrique, passant de 182 à 233 millions, la part la plus importante (87,2 %) étant en Afrique subsaharienne. Toutefois, certaines régions comme l'Asie de l'Est sont parvenues à faire baisser le nombre de personnes sous-alimentées.

³⁰ Poverty and Shared Prosperity, 2016.

³¹ Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques et Programme des Nations Unies pour le développement, *Perspectives économiques* en Afrique 2016: Villes durables et transformation structurelle (Paris, Les Éditions de l'OCDE, 2016).

³² World Economic Situation and Prospects 2017 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.C.2).

D'après les indicateurs du développement mondial de la Banque mondiale (distribution des revenus ou de la consommation). Disponibles à l'adresse suivante : http://wdi.worldbank.org/ table/2.9.

³⁴ État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015.

- 47. C'est en Afrique que la main-d'œuvre augmente le plus rapidement, 60 % de la population étant âgée de moins de 25 ans en 2015³⁵. Le chômage, le sous-emploi et l'économie informelle sont les principaux problèmes du continent. Dans l'ensemble, le taux de chômage a baissé depuis 2010 mais devrait stagner à 8 % en 2016 et 2017, ce qui signifie que 1,2 million de personnes supplémentaires sont sans emploi. Les taux de chômage élevés des jeunes et des femmes sont une préoccupation majeure sur les plans politique et socioéconomique. En Afrique du Nord, le taux d'activité était le plus faible au monde en 2015 (48,2 %)³⁶. La même année, le chômage des jeunes était trois fois plus élevé que celui des adultes et l'un des plus élevés au monde (30 %). Le taux de chômage des femmes était deux fois supérieur à celui des hommes et devrait passer à 20 % en 2017³⁷.
- 48. Si le taux de chômage moyen en Afrique subsaharienne était faible en 2016 (7 %), il masquait de fortes disparités entre les pays, l'Afrique du Sud affichant le taux le plus élevé avec plus de 26 % ³⁸. Dans cette sous-région, les emplois faiblement rémunérés constituent le problème principal du marché du travail, en particulier pour les jeunes et les femmes. Par exemple, 70 % des jeunes travailleurs étaient pauvres en 2016.
- 49. Concernant l'éducation, les taux de scolarisation à l'école primaire ont connu des progrès soutenus en Afrique. L'Afrique du Nord est pratiquement parvenue à l'éducation primaire pour tous et l'Afrique subsaharienne a réussi à faire passer son taux net de scolarisation de 58 % à 77 % de 1999 à 2014. Pendant la même période, on a ainsi enregistré une baisse du nombre d'enfants déscolarisés (de 45 à 34 millions) malgré une croissance de la population d'âge scolaire ³⁹. En faisant passer son taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire de 20 % à 33 %, l'Afrique subsaharienne a également enregistré les progrès les plus considérables en matière d'inscription dans l'enseignement secondaire au cours de la même période.
- 50. Malgré ces efforts et progrès remarquables, en raison d'un manque d'infrastructures sociales et matérielles, les taux de réussite et la qualité de l'enseignement sont des problèmes qui demandent une attention particulière. Un tiers des enfants qui entre en première année du cycle primaire ne le termine pas ⁴⁰ et de nombreux élèves n'acquièrent pas les compétences de base en lecture et en arithmétique.
- 51. Au fil des années, grâce à la hausse soutenue de la couverture vaccinale et à la disponibilité des vaccins et des thérapies, la santé et la survie se sont améliorées en Afrique⁴¹. L'Afrique subsaharienne continue toutefois de faire face à des obstacles de taille. En 2015, on y avait signalé plus de la moitié des décès maternels et 92 % des décès dus au paludisme dans le monde, et un grand nombre de ses nouveau-nés décédait au cours du premier mois (près de 30 pour 1 000 naissances).

Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UIS-Stat : Données et indicateurs sur l'éducation, disponible à l'adresse suivante : http://data.uis.unesco.org/ (Montréal, 2017).

1**7**-12076 **13/19**

Département des affaires économiques et sociales, World Population Prospects: The 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables (New York, 2015).

³⁶ Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2016.

³⁷ Economic Outlook 2016: Sustainable Cities and Structural Transformation.

³⁸ Ibid

Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Groupe de la Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport OMD 2015: Enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (Addis-Abeba, 2015).

⁴¹ Organisation mondiale de la Santé (OMS), La santé des populations : les mesures efficaces – rapport sur la santé dans la Région africaine 2014 (Brazzaville, Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, 2014).

52. Pour tous les indicateurs susmentionnés, de grandes disparités existent encore entre les pays les plus riches et les plus pauvres, les hommes et les femmes, ceux qui ont des diplômes et ceux qui n'en ont pas et entre les populations rurales et urbaines.

2. Besoins particuliers des pays les moins avancés

- 53. Les pays les moins avancés ont du mal à atteindre les objectifs de développement économique et social. Ils ont besoin d'une croissance économique forte pour générer les ressources nécessaires aux transformations structurelles et au renforcement des capacités de production et atteindre ainsi les objectifs de développement durable, notamment pour éliminer la pauvreté et la faim. Toutefois, la croissance économique a ralenti depuis 2012 et atteint un taux annuel de 3,6 % en 2015, bien en-deçà de l'objectif d'au moins 7 % recommandé dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Ces mauvais résultats s'expliquent avant tout par la forte chute des prix des matières premières qui a notamment touché les pays d'Afrique les moins avancés qui en exportent⁴².
- 54. Concernant les indicateurs sociaux, la pauvreté n'a cessé de baisser mais reste élevée et répandue dans les pays les moins avancés, dont 51 % de la population totale (près de 400 millions de personnes) vivaient toujours en situation d'extrême pauvreté en 2016⁴³. De même, la sous-alimentation recule, mais lentement. Une personne sur quatre vivant dans les pays les moins avancés était sous-alimentée en 2015 ⁴⁴ et le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté dans les pays d'Afrique les moins avancés depuis 1990⁴⁵. Une croissance n'excluant personne et une protection sociale sont nécessaires pour éliminer la pauvreté et la faim dans ce groupe de pays, notamment pour les personnes qui tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture. La protection sociale favorise aussi l'accès à une meilleure nutrition, à une meilleure éducation et à de meilleurs soins de santé.
- 55. Le taux de chômage est resté faible dans les pays les moins avancés, où il oscille entre 5 % et 6 % depuis les années 90. Le sous-emploi est cependant très répandu puisque 40 % des travailleurs avaient moins de 35 heures de travail par semaine en 2016. En outre, la plupart d'entre eux sont employés dans le secteur non structuré de l'économie et seuls 6 % disposent d'une protection sociale et d'un contrat salarial. Le chômage des jeunes constitue également un problème majeur dans ces pays, où le taux est deux fois supérieur à celui des adultes. Dans de nombreux pays, plus de la moitié des jeunes travaille dans le secteur informel. Ils ont beaucoup de mal à trouver des emplois sûrs et décents, en partie en raison d'une inadéquation entre leurs compétences et les besoins du marché du travail. Pour remédier à cette situation, il faut s'assurer que le système éducatif apporte des connaissances et des compétences adaptées aux attentes des employeurs. À cette fin, il convient d'améliorer la qualité de l'enseignement et de promouvoir des systèmes de formation professionnelle qui proposent un apprentissage et des stages basés sur le monde du travail et intègrent tant la théorie que la pratique grâce à une

⁴² The Least Developed Countries Report 2016: The Path to Graduation and Beyond – Making the Most of the Process (publication des Nations Unies, numéro de vente n° E.16.II.D.9).

⁴³ Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés* (New York, Organisation des Nations Unies, 2016).

Banque mondiale, *Données ouvertes de la Banque mondiale*, disponibles à l'adresse suivante : http://data.worldbank.org.

⁴⁵ État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015.

coopération entre les écoles et les employeurs en matière de développement des compétences⁴⁶.

- 56. L'éducation primaire a beaucoup progressé dans les pays les moins avancés. Le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 56 % à 82 % entre 1995 et 2014 47. Toutefois, les taux de réussite à l'école primaire et la qualité de l'enseignement primaire doivent être améliorés. Par exemple, le élèves/enseignants dans les écoles primaires des pays les moins avancés est presque deux fois supérieur à la moyenne mondiale⁴⁸. Il faut en outre améliorer les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et tertiaire : en 2014, le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire n'était que de 35 %⁴⁹. Enfin, il faut réduire les disparités socioéconomiques et les disparités entre les sexes. Grâce à l'augmentation des crédits alloués à l'éducation, la scolarisation s'est améliorée dans l'enseignement primaire avec l'application de mesures telles que la gratuité des écoles primaires, des programmes de repas scolaires, la construction de nouvelles salles de classe et la mise en place d'écoles communautaires.
- Les pays les moins avancés ont également fait des progrès considérables en matière de survie de l'enfant. De 1995 à 2015, le taux de mortalité infantile a été réduit de moitié (passant de 99 décès pour 1 000 naissances à 51) et le taux de mortalité des moins de 5 ans a chuté encore plus rapidement (passant de 176 décès pour 1 000 naissances à 73) 50. Les politiques qui proposent des interventions économiques à fort impact axées sur la santé et la nutrition aident à réduire les décès d'enfants les plus évitables. Il s'agit de permettre aux familles et aux populations d'acquérir des compétences et connaissances essentielles en matière de santé, comme les bonnes pratiques d'alimentation et d'hygiène.

Mise en œuvre de programmes relatifs aux groupes sociaux

- 58. Dans le cadre de son programme de travail, la Commission a également examiné la mise en œuvre de programmes relatifs aux groupes sociaux.
- À l'échelle nationale et internationale, le rôle joué par les familles dans la promotion du développement humain a été largement salué. Les politiques et programmes visant à promouvoir le bien-être des familles contribuent de toute évidence à la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable. Le fait de ne pas intégrer des politiques de la famille dans le cadre général du développement social pourrait creuser les inégalités.
- 60. C'est aux transferts en espèces à l'intention des ménages vulnérables que reviendrait le mérite d'avoir réduit la pauvreté et rompu le cycle de transmission de la pauvreté intergénérationnelle. Les investissements visant à concilier la vie professionnelle et la vie familiale et à favoriser l'éducation préscolaire ont instauré de meilleures conditions pour les parents qui travaillent et créé ainsi de meilleurs débouchés pour les enfants et les jeunes. Il est de plus en plus reconnu que c'est à la famille, à l'État, au marché et à la société civile de se partager la responsabilité des soins, de sorte à favoriser le bien-être général des individus, des familles, des populations et des sociétés. Un récent partage de bonnes pratiques en matière de politique de la famille a également mis en avant la promotion tout aussi importante

⁴⁶ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, base de données de l'UIS-Stat.

Ibid.

⁴⁸ The Least Developed Countries Report 2016.

Situation des pays les moins avancés 2016.

⁵⁰ The Least Developed Countries Report 2016.

d'une approche intégrée et multigénérationnelle de la protection sociale qui prenne en compte la responsabilité des soins.

- 61. Les États Membres ont souligné qu'il importait d'appuyer le bien-être et les droits des personnes âgées, qui sont souvent laissées de côté. Si elles vivent plus longtemps, elles sont nombreuses à le faire dans de mauvaises conditions et en situation de pauvreté ou risquant de l'être. Beaucoup de gouvernements se sont efforcés en priorité d'étendre et de renforcer les systèmes de protection sociale en vue de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des personnes âgées, notamment par des régimes de retraite contributifs et non contributifs. Le montant des prestations de retraite n'est cependant pas toujours suffisant pour permettre aux personnes âgées de vivre au-dessus du seuil de pauvreté et dans la dignité. L'état de santé et l'accès à des soins de santé abordables ainsi que la disponibilité de ces derniers sont autant de facteurs qui ont des conséquences sur la pauvreté des personnes âgées. Les femmes âgées sont par ailleurs bien plus exposées à la pauvreté que les hommes âgés.
- 62. La mise en œuvre du Programme 2030 pour les jeunes et avec eux constitue une priorité actuelle et future pour beaucoup d'États Membres, tout comme l'exécution de manière intégrée d'autres cadres de développement, notamment le Programme d'action mondial pour la jeunesse. Pour mener à bien ces tâches, les États Membres continuent de chercher des solutions aux problèmes du chômage et du sous-emploi des jeunes, qui passent notamment par plusieurs types de politiques d'entreprenariat, la promotion d'emplois verts et d'industries vertes et des programmes d'emplois ciblés.
- 63. Les questions de la qualité de l'éducation et du travail décent, qui visent à intégrer les jeunes sur le plan social, restent importantes dans le monde entier. Les États Membres ont pris des mesures pertinentes pour proposer des formations professionnelles, élaborer et mettre en œuvre des initiatives ciblées visant à améliorer la situation des jeunes marginalisés, à accroître la disponibilité des bourses étudiantes et à mettre l'accent sur la formation aux technologies et les programmes associés afin de lutter contre les disparités entre les sexes dans l'éducation.
- 64. Concernant le handicap, des mesures ont été prises pour promouvoir la participation des personnes handicapées dans la vie civile, politique et économique à l'échelle nationale et des avancées ont été enregistrées. Le retour sur les investissements dans l'éducation des personnes handicapées serait de deux à trois fois supérieur à celui des personnes non handicapées : les enfants devraient, dans la mesure du possible, fréquenter les écoles ordinaires car les inscrire dans les écoles spécialisées peut faire tripler le coût de leur éducation et favoriser la ségrégation fondée sur le handicap. Plusieurs pays font explicitement des références aux personnes handicapées dans leurs politiques et programmes relatifs à l'emploi, notamment dans les programmes d'achats ou d'emplois publics ou ont mis en place des systèmes de quotas pour l'emploi. Dans les pays développés et en Amérique latine, les personnes handicapées reçoivent des prestations sociales contributives et non contributives tandis que dans la plupart des pays en développement, les personnes ayant un emploi dans le secteur structuré de l'économie touchent seulement des allocations d'assurance sociale contributives.
- 65. L'année 2017 marque le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ces 10 dernières années, des progrès majeurs ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration, notamment grâce à des mesures constitutionnelles et législatives visant à reconnaître les droits et l'identité des populations autochtones à l'échelle nationale. Toutefois, il existe encore un fossé entre la reconnaissance officielle de celles-ci et l'application de

mesures concrètes. Les populations autochtones continuent donc de faire face à l'exclusion et à la marginalisation et ont énormément de mal à exercer leurs droits fondamentaux. Elles représentent près de 5 % de la population mondiale et 15 % des pauvres. Compte tenu de ces faits, le Programme 2030, qui recèle la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte, peut jouer un rôle déterminant pour les populations autochtones et leurs droits. En parallèle, avec leurs savoirs traditionnels, elles peuvent grandement contribuer à atteindre les objectifs de développement durable.

D. Questions nouvelles : promotion de politiques intégrées pour l'élimination de la pauvreté et épanouissement de la jeunesse dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

- 66. En 2015, les 15-24 ans dans le monde représentaient un sixième de la population mondiale, soit 1,2 milliard de personnes. En 2030, ils devraient être 1,3 milliard (soit une augmentation de 7 %). Si la part des jeunes s'est stabilisée dans la plupart des régions, leur nombre en Afrique (226 millions en 2015) devrait augmenter de 42 % d'ici à 2030 et continuer à croître tout au long du XXI° siècle. Il devrait ainsi doubler d'ici à 2055. En revanche, l'Asie, qui abrite la plus grande population de jeunes au monde, devrait voir celle-ci décliner ces prochaines années.
- 67. La faiblesse des investissements dans le capital humain et le taux de chômage élevé des jeunes sont parmi les plus grandes problématiques contemporaines auxquelles se heurtent de nombreux pays. Les jeunes n'acquièrent pas les connaissances et les compétences leur permettant de prendre part à l'économie productive et n'ont pas accès aux marchés du travail qui peuvent leur offrir à tous un emploi décent. L'Afrique subsaharienne, une région qui connaît une explosion démographique des jeunes, devrait faire face à des obstacles de taille pour garantir une éducation de qualité ainsi que des emplois productifs et décents pour tous les jeunes. L'épanouissement de la jeunesse est un facteur clef de l'élimination de la pauvreté dans le monde.
- 68. Dans ce contexte, des points clefs de l'épanouissement des jeunes, abordés dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ont été examinés et fait l'objet d'un débat, tels qu'un emploi décent pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des jeunes femmes, et l'inclusion de jeunes marginalisés au moyen de mesures ciblées.
- 69. Les États Membres continuent de s'appuyer sur le Programme d'action mondial pour la jeunesse afin d'élaborer des politiques nationales, notamment pour l'emploi des jeunes. Si la conception, l'application et le suivi efficaces de telles politiques jouent un rôle déterminant pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs de développement durable, celles-ci sont souvent mises en œuvre séparément et manquent de financement. Il convient donc d'élaborer et d'appliquer des politiques plus robustes, qui soient innovantes et progressives en complément d'autres politiques sectorielles qui ont des incidences pour les jeunes.
- 70. Les États Membres sont résolus à soutenir des partenariats avec la jeunesse en vue de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer le Programme 2030. Il a été démontré que la participation des jeunes aux processus de décision et d'élaboration des politiques, notamment sociales, était essentielle pour éliminer la pauvreté. Il est par conséquent crucial d'investir dans des mécanismes durables favorisant la participation des jeunes à tous les niveaux.

1**7**/1**9**

- 71. Les politiques en faveur des jeunes doivent permettre d'analyser et d'éliminer les obstacles structurels à la participation de ces derniers, de sorte que tous, notamment les plus vulnérables et les plus défavorisés d'entre eux puissent rompre le cycle intergénérationnel de pauvreté. Il faut éliminer les obstacles auxquels se heurtent les filles et les jeunes femmes car l'exclusion, le manque d'accès ou l'accès restreint à une éducation de qualité et à l'emploi peuvent augmenter les risques qu'elles se retrouvent prises au piège dans le cycle de la pauvreté. Il faudrait allouer un budget suffisant et soucieux de la problématique hommes-femmes pour soutenir les politiques et mesures en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tout en intégrant les démarches tenant compte de cette problématique dans toutes les autres politiques qui sont neutres du point de vue du sexe.
- 72. Les jeunes sont souvent touchés de façon disproportionnée par le chômage, le sous-emploi, la précarité de l'emploi et la pauvreté. Ils doivent impérativement accéder à des emplois productifs et décents suffisamment rémunérés qui donnent accès à une protection sociale et aux droits du travail. Un emploi décent facilite l'inclusion sociale des jeunes, améliore leur santé, et renforce leur dignité et aussi leur participation à la réalisation des objectifs de développement durable.
- 73. Il importe d'avoir une éducation inclusive et de qualité ainsi que la possibilité pour tous d'apprendre tout au long de la vie pour lutter contre l'exclusion des jeunes du système éducatif et d'un marché du travail en pleine évolution, du fait des progrès technologiques. En marge des aptitudes de base, cette éducation est essentielle pour que les jeunes acquièrent d'importantes compétences pratiques qui faciliteront la transition de l'école au monde du travail.
- 74. Les jeunes autochtones, les jeunes handicapés, les jeunes ruraux et les jeunes immigrés sont plus exposés à la pauvreté, à la marginalisation et à l'exclusion sociale, qui les empêchent de participer réellement à la vie culturelle, politique, économique et sociale et les rendent plus à même d'être confrontés à la pauvreté au cours de leur vie. Les politiques intégrées en faveur de la jeunesse doivent répondre aux besoins particuliers des jeunes marginalisés, accroître leur visibilité, recenser les conditions conduisant à la vulnérabilité, à la pauvreté et à l'exclusion, réduire les inégalités et fournir les outils et compétences nécessaires pour qu'ils obtiennent un emploi décent.

IV. Conclusion et recommandations

- 75. L'élimination de la pauvreté est un objectif important de la Déclaration de Copenhague sur le développement social, du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si des progrès considérables ont été accomplis pour réduire la pauvreté dans le monde, des millions de personnes se retrouvent prises au piège de la pauvreté extrême, et des disparités économiques et sociales considérables existent aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de chacun d'entre eux. Les fortes inégalités qui vont grandissant pèsent sur la croissance économique de manière négative et entravent les progrès actuels visant à éliminer la pauvreté. Les États Membres et la communauté internationale doivent donc redoubler d'efforts dans la lutte contre la pauvreté tout en s'attaquant aux multiples formes que prennent les inégalités. La Commission du développement social, compte tenu de ses mandats et de son expérience dans la promotion du développement partagé, axé sur les individus, a ainsi un rôle important à jouer pour contribuer à la mise en œuvre efficace globale du Programme 2030, de manière à n'exclure personne.
- 76. Afin d'accélérer les avancées dans la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et au Programme de développement durable à l'horizon 2030,

l'Assemblée générale souhaitera peut-être envisager les recommandations suivantes :

- a) Les États Membres doivent élaborer des stratégies globales, intégrées et cohérentes portant sur les causes structurelles de la pauvreté et des inégalités, tout en cherchant à atteindre des objectifs d'équité et de croissance à l'échelle nationale. Ces stratégies doivent promouvoir l'inclusion et l'équité afin de garantir l'augmentation constante des revenus pour tous, en mettant l'accent sur une croissance créatrice d'emplois;
- b) Les États Membres doivent renforcer leurs politiques sociales universelles en portant une attention particulière aux problèmes précis auxquels font face les groupes sociaux défavorisés pour veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte parmi ces groupes, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations autochtones et les autres personnes se trouvant en situation de vulnérabilité. Il est essentiel de réduire les disparités entre les sexes, notamment dans l'éducation, la santé et la participation au marché du travail;
- c) Il a été démontré qu'investir dans le capital humain et la protection sociale était un moyen efficace de réduire la pauvreté et les inégalités. Les États Membres pourraient peut-être envisager d'élaborer des politiques budgétaires et des systèmes d'imposition plus inclusifs et plus équitables, tout en mobilisant des sources innovantes de financement, notamment par des partenariats public-privé, pour garantir des niveaux de dépenses sociales permettant de tendre vers un accès universel à la santé, à l'éducation, à l'innovation, aux nouvelles technologies et à une protection sociale de base;
- d) Pour combler les lacunes entre les zones urbaines et rurales, les États Membres doivent mener des politiques économiques et sociales qui favorisent la création d'emplois agricoles et non agricoles, notamment des emplois à forte intensité de main-d'œuvre et à forte productivité dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Les États Membres pourraient peut-être envisager, dans leurs contextes nationaux, de mettre en place des politiques de redistribution des terres et de favoriser un meilleur accès au marché réglementé du crédit grâce à une meilleure inclusion financière ainsi que des politiques de transformation structurelle permettant de réorienter la population active vers les secteurs des services et de l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre:
- e) La communauté internationale doit soutenir les engagements pris par les pays pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et s'assurer de ne pas faire de laissés-pour-compte. Il convient notamment de promouvoir une plus grande coopération internationale pour réduire encore plus les inégalités entre les pays et soutenir davantage le renforcement des capacités dans les pays qui manquent le plus cruellement de ressources afin de s'assurer que les dépenses sociales atteignent un niveau déterminé.

1**7**-12076 **19/19**